

A Quiberon, lundi 10 avril 2017,

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 MARS 2017

L'An deux mille dix-sept, le mardi 7 mars à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué en date du mercredi 1 février 2017, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Bernard HILLIET, Maire.

Présents : M. Hillet, Maire, M. Le Guennec, Mme Rozo, M. Danté, Mme Le Gac, M. Gagnerot, M. Brosolo, Mme Corrignan, M. Rozo, Adjoints au Maire, M. Vasseur, Mme Lasseron, Conseillers délégués, Mme Tessier, M. Vermillard, Mme Courdjian Moisson, Mme Dréano, M. Le Floch, M. Godin, Mme Audo, M. Roumy, M. Le Bihan, M. Belz, Mme Bossard, M. Le Roux, Mme Pouillet, M ; Quendo, Mme Delaunay, M. Leroy, M. Benesse, Conseillers municipaux.

Représentés : M. Sellier par M. Hilliet

Mme Chrystelle LASSERON est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Monsieur LE ROUX revient sur le précédent Conseil municipal, il conteste la prise en compte de la valeur comptable ou le flux des bénéfices futurs pour l'évaluation du bail ; il considère que cette dernière doit se faire à partir de l'excédent brut d'exploitation, soit un coût pour la Ville trois fois moins élevé. Il souhaiterait également savoir si une subvention est versée à l'association Obélix.

Monsieur BROSOLO rappelle que la réflexion a consisté à prendre en compte les différents intérêts qu'avait la Commune à racheter le bail, intérêts foncier (constructibilité), sportif et financier (réunion du bail et du fonds de commerce). La valeur comptable est l'un des modes de calcul généralement retenus d'autant que l'exploitant avait encore une dizaine d'année d'emprunt à honorer. Ce dossier a été présenté, de manière approfondie, lors du dernier Conseil. Il précise, par ailleurs, qu'aucune somme n'est versée à l'association Obélix, cette dernière verse un loyer de 1 100€.

Les procès-verbaux des Conseils municipaux du 9 février 2017 sont adoptés à l'unanimité.

1. Finances - Décision budgétaire - Adoption du compte administratif 2016

Monsieur BROSOLO expose, de manière détaillée, le compte administratif 2016.

Lors de l'exposé, quelques interrogations sont soulevées.

Monsieur LE ROUX demande quelle est la tendance de l'épargne nette ?

Monsieur BROSOLO précise que l'épargne nette baisse tendanciellement en raison de contraintes budgétaires fortes. Les dépenses de fonctionnement sont en hausse en raison du retard dans l'entretien du patrimoine.

Monsieur LEROY regrette le manque d'investissements sur le camping de Goviro qui nuisent à l'image de Quiberon. Il se demande si cette abstention n'est pas volontaire afin de favoriser une prochaine mutation du camping.

Monsieur Le Maire répond que l'évolution du camping de Goviro est en réflexion depuis un an et demi et que prochainement le Conseil municipal sera amené à se positionner. Il souligne l'importance de cette question stratégique pour la ville notamment pour son image.

S'agissant des dépenses de personnel, monsieur LEROY estime qu'il existe des doublons, un au niveau de la Direction générale des services et l'autre aux Espaces verts.

Monsieur Le Maire explique que l'ancien directeur général des services a suivi une formation dans le cadre d'un concours qu'il a réussi. A l'issue de la formation de 18 mois, ce dernier n'ayant pas trouvé de poste, la Ville a été dans l'obligation de le réintégrer provisoirement. Aussi, il s'est agi simplement d'appliquer la loi même si cela n'était pas prévu.

Monsieur LEROUX souhaiterait qu'un regard soit porté sur les effets de la mutualisation avec la Communauté de communes AQTA au niveau du personnel. Les dépenses en plus pour AQTA doivent conduire à une baisse des dépenses des communes.

Monsieur Le Maire approuve la nécessité d'être attentif à cette question tout en prévenant que l'évolution des services en ce sens nécessite un peu de temps.

S'agissant de la dette, monsieur LEROY souligne qu'il faut bien prendre en compte l'impact de l'emprunt structuré dans l'hypothèse où le procès serait perdu.

Monsieur Le Maire indique que le ratio du nombre d'annuités nécessaires pour rembourser l'emprunt est autour de 4,5 ce qui est très satisfaisant. Si la ville devait à nouveau emprunter pour rembourser les indemnités de remboursement anticipée, ce ratio passerait entre 7 et 10 ans ce qui reste acceptable.

Monsieur BROSOLO précise si la Ville était perdante au procès, elle continuerait à régler ses intérêts d'emprunt comme aujourd'hui. Les intérêts du capital sont déduits du budget de fonctionnement, ils n'apparaissent donc pas en tant que tels mais sont impactant sur la capacité d'autofinancement.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. LE GUENNEC, Premier adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget principal, dressé par M. HILLIET Bernard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle de la séance lors du vote, le Conseil municipal prend acte de la présentation des comptes administratifs, laquelle peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		111 600,22		565 060,89	0,00	676 661,11
Opérations de l'exercice	14 342 858,68	15 116 075,65	4 142 530,11	4 559 565,57	18 485 388,79	19 675 641,22
TOTAUX	14 342 858,68	15 227 675,87	4 142 530,11	5 124 626,46	18 485 388,79	20 352 302,33
Résultats de clôture		884 817,19		982 096,35	0,00	1 866 913,54
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	14 342 858,68	15 227 675,87	4 142 530,11	5 124 626,46	18 485 388,79	20 352 302,33
RESULTATS DEFINITIFS		884 817,19		982 096,35		1 866 913,54

COMPTE ANNEXE POUR CAMPINGS						
Résultats reportés		99 634,22		115 695,19	0,00	215 329,41
Opérations de l'exercice	611 330,21	564 687,02	0,00	25 216,84	611 330,21	589 903,86
TOTAUX	611 330,21	664 321,24	0,00	140 912,03	611 330,21	805 233,27
Résultats de clôture		52 991,03		140 912,03	0,00	193 903,06
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	611 330,21	664 321,24	0,00	140 912,03	611 330,21	805 233,27
RESULTATS DEFINITIFS		52 991,03		140 912,03		193 903,06

COMPTE ANNEXE POUR PARKING DU SEMAPHORE						
Résultats reportés		113 209,44	9 730,62		9 730,62	113 209,44
Opérations de l'exercice	674 563,04	636 811,25	1 125,00	2 289,50	675 688,04	639 100,75
TOTAUX	674 563,04	750 020,69	10 855,62	2 289,50	685 418,66	752 310,19
Résultats de clôture		75 457,65	8 566,12			66 891,53
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	674 563,04	750 020,69	10 855,62	2 289,50	685 418,66	752 310,19
RESULTATS DEFINITIFS		75 457,65	8 566,12			66 891,53

COMPTE ANNEXE POUR CINEMA LE PARADIS						
Résultats reportés	9 022,01		262 719,15		271 741,16	0,00
Opérations de l'exercice	218 804,07	230 724,55	85 407,51	426 046,47	304 211,58	656 771,02
TOTAUX	227 826,08	230 724,55	348 126,66	426 046,47	575 952,74	656 771,02
Résultats de clôture		2 898,47		77 919,81		80 818,28
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	227 826,08	230 724,55	348 126,66	426 046,47	575 952,74	656 771,02
RESULTATS DEFINITIFS		2 898,47		77 919,81		80 818,28

COMPTE ANNEXE POUR ZONE ARTISANALE 6IEME TRANCHE						
Résultats reportés			393 431,72		393 431,72	0,00
Opérations de l'exercice	396 431,72	396 431,72	364 729,37	393 431,72	761 161,09	789 863,44
TOTAUX	396 431,72	396 431,72	758 161,09	393 431,72	1 154 592,81	789 863,44
Résultats de clôture		0,00	364 729,37		364 729,37	0,00

Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	396 431,72	396 431,72	758 161,09	393 431,72	1 154 592,81	789 863,44
RESULTATS DEFINITIFS		0,00	364 729,37		364 729,37	

COMPTE ANNEXE POUR MOUILLAGES DE PORT MARIA						
Résultats reportés		6 896,23	5 156,43		5 156,43	6 896,23
Opérations de l'exercice	29 827,73	34 537,82	2 935,21	12 857,48	32 762,94	47 395,30
TOTAUX	29 827,73	41 434,05	8 091,64	12 857,48	37 919,37	54 291,53
Résultats de clôture		11 606,32		+4 765,84		16 372,16
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	29 827,73	41 434,05	8 091,64	12 857,48	37 919,37	54 291,53
RESULTATS DEFINITIFS		11 606,32		+4 765,84		16 372,16

COMPTE ANNEXE POUR CRIEE DE PORT MARIA						
Résultats reportés	461 872,00			745 363,23	461 872,00	745 363,23
Opérations de l'exercice	7 150 621,84	7 207 940,82	173 754,95	224 016,12	7 324 376,79	7 431 956,94
TOTAUX	7 612 493,84	7 207 940,82	173 754,95	969 379,35	7 786 248,79	8 177 320,17
Résultats de clôture	404 553,02			795 624,40		391 071,38
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	7 612 493,84	7 207 940,82	175 465,80	839 412,68	7 786 248,79	8 177 320,17
RESULTATS DEFINITIFS	404 553,02			663 946,88		391 071,38

COMPTE ANNEXE POUR AERODROME						
Résultats reportés	159 356,35		275 360,12		434 716,47	0,00
Opérations de l'exercice	114 518,80	318 356,05	22 263,49	24 943,00	136 782,29	343 299,05
TOTAUX	273 875,15	318 356,05	297 623,61	24 943,00	571 498,76	343 299,05
Résultats de clôture		44 480,90	272 680,61		228 199,71	0,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	273 875,15	318 356,05	297 623,61	24 943,00	571 498,76	343 299,05
RESULTATS DEFINITIFS		44 480,90	272 680,61		228 199,71	

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Voté à l'unanimité

2. Finances - Décision budgétaire - Compte de gestion du Trésorier 2016

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives que s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il est demandé au Conseil municipal :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Voté à l'unanimité.

3. Finances- Décision budgétaire- Débat des Orientations budgétaires

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires dans les communes de plus de 3500 habitants.

Le Débat d'Orientations Budgétaires a pour objet de présenter la situation financière et budgétaire de la collectivité et d'exposer les priorités et les orientations budgétaires pour l'année à venir ainsi que, le cas échéant, les engagements pluriannuels envisagés.

Le Débat d'Orientations Budgétaires ne présente pas un caractère décisionnel. Il donne néanmoins lieu au vote d'une délibération prenant acte du débat des orientations budgétaires 2017.

La ville subira une nouvelle fois la baisse des dotations de l'Etat et l'impact de l'emprunt structuré dans un contexte économique atone.

La Municipalité propose de poursuivre ses orientations :

- Non augmentation de la part communale des impôts locaux
- Maitrise des dépenses de fonctionnement
- Politiques volontaristes en matière de services à la population et aux associations, de logements aidés, de valorisation de l'image de la Ville pour une meilleure attractivité
- Maintien des investissements à hauteur de plus de 3 millions d'euros.

Un rapport de présentation est transmis aux membres du Conseil municipal et exposé par Monsieur BROSOLO.

Monsieur LE GUENNEC fait un point sur l'état général du patrimoine. Il souligne qu'en l'absence d'entretien régulier des bâtiments communaux depuis un certain nombre d'années, la Ville devra, sur cette mandature et les mandatures suivantes, réaliser des investissements

conséquents. La situation est préoccupante au regard du nombre de bâtiments : l'Hôtel de ville (planchers, chauffage, sécurité incendie,...), l'Espace L. Bobet (réseau de chauffage, menuiseries, toiture,...), gymnase de Saint Clément (enveloppe), l'accueil de Loisirs (menuiseries, toiture,...), la chapelle de Saint Julien, les campings de Goviro et Kerné, un certain nombre de logements sociaux communaux (certains devenus insalubres), l'école primaire (en cours de traitement), la Médiathèque (menuiserie, isolation,...), la Criée et les boxes à marées. Les voiries, les réseaux et l'éclairage nécessiteront, pour une grande part, un renouvellement malgré l'augmentation du budget affecté lors de l'arrivée de la nouvelle Municipalité.

Monsieur LEROY regrette que cette présentation n'ait pas été intégrée dans les documents transmis. Il estime que cette pratique porte atteinte au fonctionnement démocratique.

Monsieur Le Maire indique qu'il s'agit de présenter un contexte pour que chacun ait conscience de ce qui attend la Ville et des priorités qu'il faudra donner. Il ajoute que ces questions ont été soulevées à l'occasion de commissions municipales. Il s'agit d'expliquer que la ville se situe dans un contexte particulier où les recettes baissent et les dépenses contraintes augmentent.

Monsieur LE ROUX estime intéressante cette présentation qui permet de préciser la situation de la ville et doute effectivement de la capacité de celle-ci à faire face à ces dépenses. Une prise de conscience est nécessaire. Il note que, malgré tout, la Ville continue à acquérir des biens à l'instar des terrains de tennis du Bois d'Amour.

Monsieur LE GUENNEC réplique qu'il ne ressort pas du diagnostic sur les tennis un mauvais état du bâti.

Monsieur BENESE fait observer que ce n'est pas les élus du groupe majoritaire, comme indiqué dans le powerpoint, qui pâtissent de cette situation mais l'ensemble des élus et de la population.

Monsieur BROSOLO en convient.

Monsieur BENESE note que dans les orientations initiales de la Municipalité, il y avait la volonté de faire de Quiberon une station haute gamme avec notamment deux projets, la restructuration de l'Espace L. Bobet et Les Musicales de Quiberon. Or, ces dernières seront abandonnées après des dépenses importantes qui auraient pu être affectées à d'autres actions.

Monsieur le Maire indique qu'une réponse sera apportée lors des questions diverses.

Le Conseil municipal prend acte de l'organisation du débat orientations budgétaires 2017.

4. Finances - Demande de subvention de FISPL

L'Etat a créé un Fonds exceptionnel de soutien à l'investissement public local. Ce fonds a pour objet, notamment, de financer les contrats de ruralité dans lequel, pour le secteur géographique du Pays d'Auray, a été retenu le projet de réfection des façades du cinéma.

Il appartient au Conseil municipal de solliciter formellement la demande de participation dans le cadre de cette dotation.

Il est rappelé les motivations qui ont justifié le projet de réfection des façades du Cinéma :

Le Cinéma de Quiberon est aujourd'hui un pôle d'animation incontournable et un équipement indispensable pour la valorisation de la station. Les deux façades du cinéma sont cependant très peu valorisantes et nuisent à son image. Aussi, la Ville a décidé de procéder à leur réfection.

La Maîtrise d'œuvre est assurée en interne. Les travaux consisteront à réaliser et poser une structure en tube carré acier et un vitrage opale ainsi qu'un petit mur de verdure sur le haut des façades.

La réalisation des travaux s'effectuera en deux phases, chacune correspondant à une façade.

Le coût prévisionnel est estimé à 160 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

	Dépenses (HT)
AMO (en interne)	Non valorisé
Contrôle technique SPS	10 000 €
Travaux	150 000 €
Total	160 000 €

	Recettes	%
Ville (autofinancement)	33 000 €	20,6 %
Région	32 000 €	20%
Département (40 000 €	25%
Etat (FISPL)	55 000 €	34,4%
TOTAL	160 000 €	100%

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de solliciter l'Etat, dans le cadre du FISPL, d'une demande de subvention pour le projet de réfection des façades du cinéma.

Voté à l'unanimité.

5. Finances - Demande de subvention DETR

L'Etat propose chaque année une Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Les aides apportées dans ce cadre sont ciblées. Au regard des actions 2017 envisagées, il est proposé de solliciter la DETR pour le projet d'extension de la vidéoprotection.

En effet, la Municipalité souhaite renforcer la sécurité des personnes en étendant le réseau de vidéosurveillance existant, conformément au diagnostic établi par le référent Gendarmerie

en 2011 actualisé en 2015 afin d'assurer une meilleure protection des personnes sur les secteurs urbains (proximité discothèque, grande plage, rues commerçantes, manifestations publiques).

Ainsi, le déploiement serait réalisé sur 2 ans pour un budget global de 80 000 € HT.

Pour cette opération, le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) sera également sollicité. Néanmoins, au regard des critères prioritaires retenus et du montant du fonds au niveau national, il n'est pas possible d'assurer que la Ville obtiendra un financement dans ce cadre.

Plan de financement :

	Dépenses (HT)
Installation et fourniture de la vidéoprotection : système d'enregistrement et de visualisation, 5 caméras pour 2017 manifestations publiques : Pl. Hoche/Hôtel de Ville/Jardin de Brétinio/Pouligner	50 000 €
Pour 2018, 4 caméras : plage, discothèque, manifestations publiques : Chanard/Varquez/République/rue du Phare	30 000 €
TOTAL	80 000 € HT

	Recettes	
Ville (autofinancement)	24 000 €	30%
Etat (DETR)	40 000 €	50%
Etat (FIPD)	16 000 €	20%
TOTAL	80 000 €	100%

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter l'Etat, dans le cadre de la DETR, sur le projet d'extension de la vidéoprotection.

Par 28 votes « pour » et 1 vote « contre ».

6. Finances- Divers- Renouvellement d'autorisation de jeux pour le Casino de Quiberon

Il appartient au Conseil municipal, en vertu de l'article 8 de l'arrêté du 23 décembre 1959 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, d'émettre un avis sur les demandes de renouvellement d'autorisation et d'extension de jeux.

Le principe de l'autorisation des jeux de hasard a été décidé par délibération n° 89/2011 en date du 29 septembre 2011,

Le 16 avril 2012, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer, avec la S.A. SQUAL, une convention pour l'exploitation du casino municipal et ce, pour une durée de 15 ans.

L'établissement susvisé a toujours respecté les termes de la délégation de service public qui lui a été consentie par la Ville et station classée de tourisme de QUIBERON et, en particulier, son cahier des charges.

Son activité concourt directement à l'animation de la station et indirectement à son développement économique et touristique. Cet acteur économique local génère également des recettes d'un montant substantiel qui, reversées au budget général de la Ville, permettent au conseil municipal d'entreprendre de nombreuses actions d'intérêt général propres à soutenir et développer l'action économique et touristique locale.

Il est donc proposé de donner un avis favorable à la demande formulée par le directeur de la SA SQUAL au ministre de l'Intérieur sollicitant le renouvellement de l'autorisation de pratiquer les jeux du 12 juillet 2017 au 11 juillet 2022.

Voté à l'unanimité.

7. Enfance Jeunesse - Avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse et des objectifs qui lient la Collectivité avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, toute évolution des structures d'accueil du territoire doit faire l'objet d'un avenant au contrat Enfance Jeunesse.

La Ville a repris en régie l'accueil de loisirs de Saint-Julien pendant les grandes vacances ce qui impacte le nombre de jours d'ouverture, le taux d'occupation, le nombre d'enfants accueillis pendant cette période.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse prenant acte de cette évolution.

Voté à l'unanimité

8 – Ressources Humaines- Aérodrome- Mise à disposition d'un(e) référent(e) SMS (Système de Management de la sécurité) faisant partie des effectifs de la Communauté de communes de Belle-île en mer (CCBI)

Dans le cadre des activités aéroportuaires, la Ville est tenue de désigner un(e) agent(e) « Responsable SMS », ayant pour mission d'actualiser les documents de sécurité (MANEX, SMS : organisation du service, procédure d'alerte,...), d'analyser chaque événement non conventionnel et de proposer les mesures correctives.

L'agent(e) accompagnera également la Ville de Quiberon dans la préparation de l'audit de son aérodrome.

Pour ce faire, la ville sollicite la mise à disposition sur la Commune de Quiberon, d'un(e) agent(e) de la Communauté de Communes de Belle-Île en Mer (CCBI) qui exerce les mêmes fonctions au sein de cette collectivité.

Il est proposé d'approuver la mise à disposition, d'un(e) agent(e) habilité(e) en la matière, à raison de 90 heures par an.

Un décompte des heures effectuées sera mis en place pour que la Commune de Quiberon rembourse à la Communauté de Communes de Belle-Île en mer (CCBI) le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à l'agent(e) mis(e) à disposition au prorata du temps alloué à cette dernière.

Les frais inhérents aux déplacements entre Belle-Île en mer et l'Aérodrome de Quiberon seront directement pris en charge par la Ville de Quiberon ; ces frais correspondront uniquement aux traversées et aux repas.

L'agent(e) sera pris(e) en charge par l'assurance de la Ville de Quiberon le temps de la mise à disposition.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Le Maire à signer la convention ci-jointe et, éventuellement celles couvrant les besoins futurs en matière de mise à disposition d'un(e) agent(e) habilité(é) en la matière, entre la Commune de Quiberon et la Communauté de Communes de Belle-Ile en mer (CCBI) pour permettre l'actualisation des documents de sécurité (MANEX, SMS : organisation du service, procédure d'alerte,...) d'analyser chaque événement non conventionnel, de proposer les mesures correctives et d'accompagner la Ville de Quiberon dans la préparation de l'audit de son aérodrome.

Voté à l'unanimité.

9. Ressources humaines- Modification du tableau des emplois

a) Police municipale

La Ville de Quiberon est une station classée de tourisme, de fait, chaque été, sa population croît de façon significative. Afin d'assurer une sécurisation plus renforcée des personnes, qui plus est dans le contexte actuel que l'on connaît, et le contrôle du

stationnement, il convient de renforcer, pendant la période estivale, le service de la Police municipale tant pendant les journées, les nuits et lors des différentes manifestations proposées par la collectivité. Aussi, il est envisagé la création d'un poste de surveillant(e) de la voie publique saisonnier(ère) à temps complet supplémentaire.

Actuellement, la gestion du marché est assurée par un agent de surveillance de la voie publique à temps complet. Ce dernier ne souhaitant pas poursuivre cette mission, il a été décidé, une nouvelle articulation de cette fonction nécessitant un savoir-faire spécifique. Il est proposé de créer un poste de régisseur(sseuse) du domaine public à horaires variables. Cette personne assurera uniquement la gestion du marché des samedis mais aussi celle des mercredis en y incluant une quotité horaire pour le suivi administratif et comptable.

POLE RESSOURCES ET ADMINISTRATION GENERALE		
Police municipale		
- régisseur(sseuse) domaine public	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs (horaires variables)
- surveillant(e) de la voie publique saisonnier(e)	8	Cadre d'emplois des Agents de la police municipale

b) Entretien des bâtiments

Les agents(tes) d'entretien sont amenés(es) à se remplacer mutuellement et donc à se déplacer sur différents sites (cinéma, maison des associations, gymnase, ALSH, écoles, CTM, CCAS...). De fait, il convient de mutualiser les moyens. Cela se décline par l'identification d'une seule catégorie d'emplois à savoir agents(es) d'entretien des bâtiments communaux. Les postes affectés à l'entretien du gymnase seront donc intégrés à cette dernière.

POLE SERVICES TECHNIQUES		
Entretien Bâtiments		
- agent(e) d'entretien des bâtiments communaux	6	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques - 3 postes à temps complet - 1 poste à 29h30/semaine - 1 poste à 29h00/semaine - 1 poste à 17h30/semaine

c) Cinéma

La gestion du Cinéma par la Ville depuis un an et demi permet désormais d'avoir assez de recul pour relever que l'organisation ne peut être assurée seulement par un emploi à temps complet et un emploi saisonnier à mi-temps. Aussi, après une étude approfondie des plannings et toujours dans l'optique d'offrir un service de qualité, il est proposé de modifier le poste d'opérateur(trice) saisonnier(ère) à 17h30/35ème en un poste à temps complet annualisé.

POLE CULTURE, COMMUNICATION ET ANIMATIONS		
Cinéma		
- opérateur(trice) projectionniste	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques

d) Pôle Jeunesse, Éducation, Sport et Vie Associative

Au cours de l'année 2017, les élus souhaitent mettre en œuvre la politique sportive de la Ville. L'un des objectifs majeurs de l'équipe municipale est le développement du service des sports.

Pour cela, il est nécessaire de créer un poste de référent(e) des activités physiques et sportives.

Cet emploi à temps plein exige une bonne connaissance du monde associatif sportif local. Aussi, le ou la référent(e) devra être capable de se rendre souvent sur le terrain et d'avoir une bonne connaissance du sport en général.

Un agent du pôle est pressenti pour occuper ce poste. Ce qui amène une réorganisation du service Jeunesse et du service Enfance.

Un agent du service enfance, possédant les compétences à l'encadrement des jeunes, est en capacité d'occuper le poste d'animateur(trice) jeunesse. Ce changement implique un renfort sur le service Enfance pour assurer l'ensemble des missions qui lui sont dévolues et en raison des contraintes d'encadrement (règlement DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale), du nombre d'enfants importants fréquentant les accueils périscolaires et de loisirs de la Ville.

Afin de réduire les coûts nécessaires au recrutement d'une personne supplémentaire et de permettre à un(e) jeune peu formé(e) d'accéder à un emploi, il est proposé de flécher le poste d'animateur(trice) enfance sur un contrat d'avenir (emploi bénéficiant d'une aide financière).

POLE JEUNESSE, ÉDUCATION, SPORT et VIE ASSOCIATIVE
Animation Enfance

- animateur(trice) enfance	12	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques ou des Adjoints d'Animation ou Agents sociaux ou Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) ou Contrat d'Avenir (CA) - 2 postes à temps complet - 10 postes à temps non complet horaires variables
Sport		
-Réfèrent(e) des activités physiques et sportives	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation

e) Multi-accueil (MA) / Dispositif passerelle (DP)

Lors de la création du dispositif passerelle, il avait été quantifié des temps de travail pour chaque emploi. Après un an et demi de fonctionnement, il est constaté que la répartition des effectifs, entre le Multi Accueil et le Dispositif Passerelle, fluctue trop régulièrement d'une semaine à l'autre. Aussi, il est proposé de mutualiser les emplois de ces deux entités afin de bénéficier de plus de souplesse dans la gestion des plannings mais aussi dans les recrutements.

POLE PETITE ENFANCE		
Multi-accueil (MA) et Dispositif Passerelle (DP)		
- coordinateur(trice) DP et directeur(trice) adjoint(e) au MA	1	Cadre d'emplois des Éducateurs de jeunes enfants
- directeur(trice) adjoint(e) avec fonction d'infirmier(ère)	1	Cadre d'emplois des Infirmiers en soins généraux - poste à 21h00/semaine
- médecin	1	Cadre d'emplois des Médecins - poste à 4h/mois
- psychologue	1	Cadre d'emplois des Psychologues - poste à 2h/mois
- éducateur(trice) de jeunes enfants	1	Cadres d'emplois des Éducateurs de jeunes enfants
- auxiliaire de puériculture	6	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture - 5 postes à temps complet ; - 1 poste à 28h30
- assistant(e) d'accueil (C.A.P. Petite Enfance)	6	Cadres d'emplois des Adjoints Techniques ou Adjoints Administratifs ou Agents spécialisés

		des écoles maternelles ou des Agents Sociaux - 5 postes à temps complet ; - 1 poste à 24h30/semaine
- cuisinier(ère)	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques
- agent(e) d'entretien	2	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques - 1 poste à temps complet ; - 1 poste à 12h00/semaine.

Cette nouvelle architecture du tableau des emplois ne remettra pas en cause, la comptabilité analytique mensuelle réalisée pour l'ensemble des affectations (Pôle Jeunesse, Éducation, Sport et Vie Associative par exemple) et des sous affectations (animation enfance ; animation jeunesse, sport...), en matière de masse salariale.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des emplois en conséquence.

Monsieur LEROY regrette qu'il soit procédé au recrutement d'un contrat avenir alors que beaucoup de jeunes disposant des compétences sont en recherche d'emploi et que le poste a vocation à être pérennisé.

Monsieur LE GUENNEC répond qu'il importe également de soutenir les jeunes disposant de peu de formation. Il constate que, ces quinze dernières années, la ville a procédé à une dizaine de recrutements sur des contrats aidés qui se sont transformés en titularisation. Ce résultat est significatif sur un effectif de 200 à 250 emplois.

Voté à l'unanimité.

10. Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal

Nature	Date	Descriptif	Prestataire	Dépenses	Recettes
Achat	14/02/2017	Achat signalisation stationnement	Signaux Girod	17 064,35€	
Achat	14/02/2017	Achat signalisation giratoire	Signaux Girod	1 405, 81 €	
Achat	16/02/2017	Achat de 60 mobiliers vélos	Univers & Cite	14 088 €	

		et de 10 bornes			
Achat	16/02/2017	Achat de 8 bancs inox	Francinox	12 331,20 €	

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil municipal

QUESTIONS DIVERSES

1 - Mot de la majorité dans le dernier Bulletin municipal (MM Jacques Leroy et Jacques Bénesse)

Dans le dernier numéro du Bulletin municipal, dans un style qui ne vous est pas habituel, vous fustigez ce que vous nommez « l'opposition » au sein du conseil municipal. Le ton de votre billet est peu amène, mais rien de choquant à cela.

Ce qui est par contre tout à fait inadmissible, c'est l'amalgame que vous faites entre les deux groupes minoritaires de cette assemblée. En quoi sommes-nous responsables de ce que vous considérez être des errements dans la gestion de la précédente municipalité ? Nous n'étions pas assis autour de cette table, alors que vous, durant la quasi-totalité du mandat, vous faisiez partie de la majorité municipale d'alors. Certes, la dénonciation de cette gestion a été portée, lors d'un précédent conseil, par votre expert en comptabilité, M. Dante. Mais en la reprenant à votre compte et en nous associant à la politique menée par l'équipe municipale précédente, vous donnez le sentiment de mettre en application ce principe du mensonge en politique : « Plus c'est gros, mieux ça passe ».

Nous vous demandons simplement, non pas des excuses, mais de reconnaître qu'en politique comme ailleurs, la colère est mauvaise conseillère et que le procédé de l'amalgame que vous avez utilisé est pour le moins inapproprié.

Ce n'est pas en essayant de faire porter aux minorités le chapeau des erreurs d'appréciation que vous avez faites en début de mandat que vous redorerez votre blason. La politique de prestige que vous avez cherchée à mener se solde à ce jour par un cuisant échec. Le projet d'hôtel de luxe en lieu et place de l'Espace Louison Bobet a fait pschitt. Les musicales de Quiberon sont un flop et la saga de l'aménagement du rond-point de la gendarmerie fait l'objet de commentaires peu élogieux dans les chaumières quiberonnaises.

Êtes-vous prêt à reconnaître vos erreurs et à considérer que –dans l'intérêt de la commune –mettre à l'index les conseillers minoritaires n'est certainement pas l'approche la plus pertinente ?

Monsieur BROSOLO répond que M. BENESSE et M. LEROY ne sont effectivement pas comptables de la gestion de la précédente Municipalité. Il reconnaît, du reste, qu'ils ne sont pas des opposants systématiques au sein du Conseil, chacun se reconnaîtra. En revanche, il estime que le reproche formulé consiste finalement à regretter que l'équipe actuelle fasse preuve d'ambition pour Quiberon. Il rappelle que la notoriété de Quiberon est due aux fortes ambitions de Victor GOLVANT et Louison BOBET. Les élus sont comptables des atouts dont ils ont hérités, leur devoir est de les maintenir et de les faire fructifier, dans l'univers touristique

très concurrentiel dans lequel nous évoluons. Ainsi, ce qui est considéré comme une erreur plus haut, ne sont que des actions allant dans cette direction.

S'agissant de la réflexion sur l'espace Louison Bobet, le projet de complexe de séminaire et de bien-être n'avait rien à voir avec un hôtel de luxe. Il s'agissait d'une opération visant à générer des flux positifs sur le plan économique pour un site exceptionnel. Un appel à projet a été lancé avec le soutien d'un cabinet de conseil. Malheureusement, aucun opérateur ne s'est montré intéressé. Le groupe Giboire l'a envisagé un temps mais il n'a pas voulu se plier aux contraintes imposées par la Ville. Il ne s'agit pas d'un échec, mais au contraire de la volonté affirmée de la Ville de garder la main sur ce lieu exceptionnel et emblématique.

S'agissant des Musicales de Quiberon, en 2015, l'occasion d'organiser, à un coup raisonnable compte tenu des prestations offertes en contrepartie d'évènements exceptionnels de portée internationale, s'est présentée grâce à la volonté et l'engagement de Pascal GALLOIS, récemment nommé aux victoires de la musique classique. Cette manifestation a permis d'associer Quiberon à une trajectoire culturelle impliquant Paris et New-York. Cette dernière a envoyé son meilleur ensemble de musique contemporain. Les retombées ont été internationales (article dans le New-York times), et nationale (1h30 de direct sur France musique à 20h30, où le nom de Quiberon a été cité 13 fois). Les retombées indirectes sont importantes. Considérer que cette manifestation a été un flop est déplacé et arrogant.

« Il y a eu à Quiberon des pionniers, des gens qui ont eu des idées ambitieuses en avance sur leur temps ; nous ne devons pas renoncer à cela ! Ne serait-ce que pour garder nos jeunes. Vous confondez dépenses à fond perdus et investissements en image. Quiberon dispose à la fois d'hôtels de luxe et de campings pour un public populaire. Quiberon doit offrir à ces populations diverses des évènements qui leur ressemblent et qui les satisfont. Ainsi, n'opposons pas Quiberon Fait son Cirque, le festival de la Flibuste, Presqu'île Breizh, Les Musicales. Ces évènements ressemblent aux publics diversifiés de Quiberon ».

S'agissant du Rond Point de la Gendarmerie, monsieur Le Maire indique que ce dernier est désormais optimisé et, de l'avis de beaucoup de gens, le résultat est probant. Le rendu sera encore meilleur quand la végétation aura pris son ampleur.

Il revient enfin sur l'ambition de la Ville et souligne la nécessité de créer une marque Quiberon comme elle existe désormais à Nantes et à La Rochelle, par exemple, pour favoriser son attractivité.

2 – Transmission du Compte rendu de la Commission des adjoints (MM Jacques Leroy et de Jacques Bénesse)

Monsieur le Maire, chaque fois que vous en avez l'occasion, la main sur le cœur, vous vous prévaluez de la considération que vous avez à l'égard des minorités municipales et de la bienveillante attention que vous portez à leur propos.

Vos actes, de toute évidence, contredisent vos propos. Ainsi, a été porté à la connaissance des élus minoritaires, pour la première fois depuis le début de votre mandature le compte-rendu de la dernière réunion hebdomadaire des adjoints. Nous nous sommes réjouis : enfin un changement d'attitude à notre égard !

Mais la déception est rapidement arrivée : votre secrétariat nous a fait savoir que ce compte-rendu nous « a été adressé par erreur » et « qu'il n'a pas à être transmis de façon régulière puisqu'il s'agit d'avis internes à la municipalité ».

L'envoi « par erreur » de ce compte rendu pose plusieurs questions pour lesquelles attendons des réponses.

Ce compte-rendu est régulièrement adressé aux adjoints, conseillers délégués et responsables de service pour action. Fort bien. Et, pour information, il est transmis aux conseillers de la majorité. Pourquoi la totalité des conseillers n'est-elle pas informée ? Y aurait-il dans votre esprit une discrimination entre des élus tous issus du suffrage universel ? Existerait-il aux yeux de votre majorité des élus et des sous-élus : les conseillers minoritaires. Ces derniers, rappelons-le, représentant 60% de la population, même s'ils sont minoritaires en nombre ?

Qu'appellez-vous « avis internes à la municipalité » qui n'ont pas vocation à être transmis à l'ensemble des conseillers. Ainsi, dans cette dernière réunion, avez-vous abordé les sujets suivants :

- Tour de Bretagne à la voile.
- Demande de Flexibus demandant l'ouverture d'une ligne de car Quiberon-Paris. Réflexion sur le fait de créer un événement commun avec le triathlon au niveau du Casino.
- Réflexion sur l'évolution de l'Espace Louison Bobet dans la durée en cherchant une optimisation de son utilisation pour percevoir des recettes dans la durée. Pensez-vous que ce type de sujets n'intéresse pas l'ensemble des élus, ni la population ? Considérez-vous que le point de vue des élus minoritaires est à ce point toxique qu'il faut les exclure de la réflexion ?

Cette discrimination est portée à la connaissance des chefs de service. Cela signifie-t-il qu'ils sont invités –implicite- à faire une distinction dans le rapport qu'ils ont avec les élus entre ceux qui méritent attention, les majoritaires et les autres qui doivent être considérés comme des sous-produits des élections ?

Une telle attitude pose une question qui mérite d'être portée à la connaissance de nos concitoyens quiberonnais : quelle considération portez-vous aux représentants des 60 % de la population qui ne vous a pas apporté leurs suffrages ?

Monsieur Le Maire répond qu'il est étonné par la question soulevée par des élus ayant l'expérience du fonctionnement des organisations. Un établissement structuré a un processus organisationnel qui aboutit à la prise de décisions. Dans une Commune, Le Maire et ses adjoints ont pour mission d'évoquer toutes les questions potentiellement profitables pour leur cité. Dans un deuxième temps, les sujets retenus sont étudiés en Commission, puis validés ou non lors du Conseil municipal. Entre temps, les responsables des services apportent leurs avis, leurs regards techniques. Toutes les communes fonctionnent de cette manière. Ainsi, il est tout à fait normal que ces comptes rendus soient uniquement transmis aux adjoints et conseillers délégués.

Secrétaire de séance
Chrystelle LASSERON



Le Maire
Bernard HILLIET



Destinataires :

Membres du Conseil municipal : M. Bernard HILLIET, Maire - M. Roland LE GUENNEC, Adjoint au Maire - Mme Marie-Eliane ROZO, Adjointe au Maire - M. Mamadou DANTE, Adjoint au Maire - Mme Marie-Thérèse LE GAC, Adjointe au Maire - M. Jean-Luc GAGNEROT, Adjoint au Maire - M. Serge BROSOLO, Adjoint au Maire - Mme Maryvonne CORRIGNAN, Adjointe au Maire - M. Roland ROZO, Adjoint au Maire - M. Gilles VASSEUR, Conseiller délégué - Mme Chrystelle LASSERON, Conseillère déléguée - Mme Sylviane TESSIER, Conseillère Municipale - M. Gabriel GODIN, Conseiller Municipal - Mme Christiane COURDJIAN MOISSON, Conseillère Municipale - Mme Jeannette DREANO, Conseillère Municipale - M. Olivier LE FLOCH, Conseiller Municipal - M. Jacques VERMILLARD, Conseiller municipal - M. Stéphane ROUMY, Conseiller Municipal - Mme Annie AUDO, Conseillère Municipale - M. Dominique SELLIER, Conseiller Municipal - M. Guy Le BIHAN, Conseiller municipal - M. Jean-Michel BELZ, Conseiller Municipal - Mme Sylvie BOSSARD, Conseillère Municipale - M. Patrick LE ROUX, Conseiller Municipal - Mme Christine POUILLET, Conseillère Municipale - M. Gildas QUENDO, Conseiller Municipal - Mme Annick DELAUNAY, Conseillère Municipale - M. Jacques LEROY, Conseiller Municipal - M. Jacques BENESSE, Conseiller municipal

Services Ville de Quiberon :

M. Bourserie, Directeur Général des Services - Secrétariat Général - Pôle Culture Communication Événementiel (Service Communication, Médiathèque, Cinéma) - Service Enfance Jeunesse Sport - Service Comptabilité - Service Ressources Humaines - Pôle Population - Pôle Social - Service Police Municipale - Service Urbanisme - Services Techniques - Multi-Accueil - Criée - Aérodrome
Presse : Ouest-France / Le Télégramme
Affichage